L'INFO Municipale de la Belle

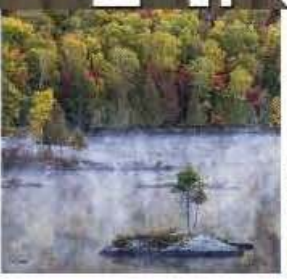

Volume 29 - Numéro 2
9 février 2018

LE MOT DU MAIRE

En premier lieu, permettez-moi de vous offrir à vous et vos proches, en mon nom et au nom de mon équipe, la meilleure des années, la santé, la joie et la réussite dans vos projets.

La Municipalité est préoccupée par l'avenir de la Clinique Médicale de Labelle. Partie intégrante du groupe de médecine familiale de la Rouge, cette dernière est située dans un Réseau local de services différents de celui des autres composantes du GMF de la Rouge, ce qui entraîne des difficultés, nuisant au recrutement et à la disponibilité des services. La Municipalité considère que la présence d'une clinique de soins médicaux est un atout essentiel dans nos municipalités rurales pour assurer un accès acceptable aux soins médicaux, ainsi qu'une vitalité et un développement soutenu. La Municipalité a donc interpellé le ministre de la Santé pour qu'il priorise la résolution de cette problématique et demandé une rencontre pour faire valoir l'importance de ce dossier et des pistes de solution envisagées. Nous assurons un suivi rigoureux de ce dossier.

Nous avons rencontré le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour discuter de différents sujets, dont l'entretien des chemins et le manque d'éclairage sur le Chemin Augustin-Lauzon (accès central –sortie 143).

Avec l'annonce de l'acceptation du projet de l'APTR (L'Association pour la télédistribution & radio La Minerve inc.) de couverture internet par fibre optique pour le lac Labelle, il nous restera quelques zones non desservies ou mal desservies auxquelles nous apporterons une attention particulière pour trouver des solutions avec nos partenaires dans le domaine.

La Municipalité a fait l'acquisition d'un tracteur de type agricole au courant du mois de janvier. Celui-ci sera d'une très grande utilité pour les employés des travaux publics. Je vous invite à lire l'article dans les pages suivantes.

Le rôle d'un maire est prioritairement de s'occuper de sa municipalité, mais aussi de s'impliquer dans la vie de sa MRC et de sa région. J'ai accepté de représenter la MRC des Laurentides au conseil d'administration du complexe environnemental RIDR (Régie intermunicipale des déchets de la Rouge), et j'en assumerai la présidence. En complémentarité à ce rôle, j'ai également été nommé par la MRC sur le comité du PGMR (Programme de gestion des matières résiduelles) et au conseil d'administration de TRICENTRIS responsable du tri et du recyclage. C'est un défi qui vise entre autres à augmenter la réutilisation, le recyclage et le compostage dans le but d'avoir le moins d'enfouissement possible et le moins d'impacts sur l'environnement.

Je continuerai également de représenter la MRC des Laurentides sur le conseil d'administration du Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) dont j'assume la présidence.

C'est avec regret que le conseil a pris connaissance de la démission de Monsieur Claude Nantel de son poste de conseiller. Monsieur Nantel a siégé au conseil municipal depuis 2005 et était responsable entre autres du Comité d'horticulture et d'embellissement et du dossier de l'urbanisme. Par son investissement et ses connaissances, il aura contribué de façon significative à la vie municipale. Notamment avec l'aide des employés et du comité d'horticulture, il a permis à la municipalité de recevoir la prestigieuse distinction de Quatre Fleurons pour l'aménagement paysager de la Municipalité. Il fut également d'une aide précieuse lors des déjeuners du maire, et bien plus encore. Nous souhaitons à monsieur Nantel tout le succès dans ces nouveaux projets

Pour terminer, j'aurai le plaisir, avec le conseil, de vous accueillir au déjeuner du Maire au profit de Centraide le 11 février. Les billets sont en vente à la Municipalité: 15 $ pour les adultes et 7 $ enfants de 12 ans et moins.

Robert Bergeron, maire

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 22 JANVIER 2018

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 janvier 2018.

Appels d'offres et contrats

La direction a été autorisée à aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une camionnette Ford F-150 2018.

Administration, finances et ressources humaines

Le conseil a autorisé le paiement des dépenses incompressibles (ex : salaires, contrats de déneigement, téléphone, électricité, quote-part MRC, etc.) pour l'année 2018 qui s'élèvent à 3 312 181 $, soit près des deux tiers du budget adopté.

Le conseil a autorisé le refinancement de 3 règlements d'emprunt (mise aux normes eau potable, rue du Collège et un camion acheté en 2012) pour 5 ans au taux de 3,24893% auprès de la Financière Banque Nationale inc.

Une demande sera présentée dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada pour différents postes aux Services des loisirs et des travaux publics.

Il a été résolu de d'autoriser le maire et la directrice générale, à signer tous les documents requis, pour et au nom de la Municipalité de Labelle afin de procéder à la vente de lots ayant servi pour la reconstruction du pont, en faveur du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la somme d'un (1) dollar.

Le conseil a également autorisé la présentation de demandes d'aide financière dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités relativement au projet de reconstruction du garage municipal ainsi que la mise aux normes (reconstruction) du Pavillon des loisirs au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

La Municipalité a accepté de cautionner un prêt pour L'Association pour la télédistribution & radio La Minerve inc. (APTR La Minerve inc.) pour son projet prévoyant rendre disponible l'internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de La Minerve et une partie de celui de la Municipalité de Labelle, pour un montant de 195 000$.

Urbanisme

Madame Christine Larouche a été nommé à titre de nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans. Nous lui souhaitons la bienvenue et la remercions de son implication.

Service incendie et sécurité publique

Le directeur du Service incendie a été autorisé à dépenser une somme de 12 150 $, plus les taxes applicables, pour l'achat d'une pompe pour les pinces de désincarcération.

La Municipalité de Labelle a approuvé le projet de coordination du plan de refonte du réseau de télécommunications pour les services de sécurité incendie de la MRC des Laurentides et désigne la MRC des Laurentides responsable du projet et s'est engagée à participer financièrement à hauteur de 50% du montant des volets qui la concernent.

Questions et réponses

Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil de janvier 2018.

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu **le lundi 19 février 2018 à 20 h.**

****

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « Conseil municipal » du site de la Municipalité au http://www.municipalite.labelle.qc.ca/. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Claire Coulombe

Vous devez déchiqueter vos papiers confidentiels et vous êtes déjà découragé à l'idée de le faire avec votre petite déchiqueteuse ?

La Municipalité vous offre l'opportunité de vous en «débarrasser» rapidement et sécuritairement, et ce, gratuitement.

Quelques conditions doivent être respectées:

- Vous devez apporter une preuve de résidence de Labelle (commerces non acceptés)
- 2 boîtes d'une grandeur maximale de 12 X 15 X 10 (archives) par résidence / logement seront acceptées
- Tout matériel non pliable avec les mains (ex. pinces noires) doit être retiré des boîtes

Apportez vos boîtes à la réception de l'Hôtel de ville, au 1, rue du Pont, entre 8h30 et 12h et 13h et 16h30 **avant le 19 février 2018**.

labelle

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE POUR L'ASSEMBLÉE DE FÉVRIER

À la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 19 février 2018, deux dérogations mineures seront à l'ordre du jour :

Demande #2018-001 : Demande de dérogation de 5 mètres pour le déplacement d'un cabanon à l'extérieur de la bande riveraine de 15 mètres. Le tout sur le lot 5011116, situé au 788 chemin de la Montagne-Verte.

Demande #2018-002 : Demande de dérogation de 5 mètres sur la profondeur du nouveau lot numéro 6185386 pour permettre le lotissement du terrain à l'intérieur d'une bande de 100 mètres de la rivière Rouge. Le tout sur le lot 5010438, situé au 2131 chemin Brousseau.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogations mineures.

Informations sur la collecte des matières résiduelles

En ce début d'année, nous désirons faire un rappel sur la réglementation concernant la collecte des matières résiduelles. Les bacs contenant des matières non autorisées ainsi que toutes matières déposées au-dessus ou à côté des bacs ne seront pas ramassées par le service de collecte des matières résiduelles.

De plus, nous vous avisons qu'il n'y a plus de collecte de gros rebuts porte-à-porte sur tout le territoire de la Municipalité.

Bacs à ordures (noir)
Les déchets de table et les aliments impropres à la consommation doivent être emballés dans des sacs de plastique, des sacs biodégradables, de papier hydrofuge ou de tissu. Les sacs doivent être solidement fermés.

Par exemple, les matières acceptées dans le bac à ordures qui ne sont pas acceptés dans le recyclage sont : le papier peint, photo, papier ciré, autocollant, papier souillé, papier métallique, boite à pizza, carton ciré, boite à crème glacée, jeu de cartes, bouchon de liège, sac de croustilles et emballage de chocolat, cellophane, rasoir jetable etc.

Bacs de matières recyclables (vert)
Toutes les matières recyclables doivent être déposées en vrac dans les bacs à matières recyclables ou les conteneurs verts 1100 litres.

Tout récipient de verre, de plastique ou de métal doit être vidé de son contenu et nettoyé de façon à ce qu'il ne contienne aucune matière avant d'être déposé dans les bacs à matières recyclables.
Les couvercles des récipients de verre doivent être retirés et ceux des contenants de métal doivent être rabattus vers l'intérieur. Le papier et le carton doivent être propres et exempts de toute matière organique ou autre pour être déposés dans le bac à matières recyclables.

Par exemple, les matières recyclables acceptées dans le bac sont : papier fin, papier brun, papier pas souillé, boite d'œufs, bottin téléphonique, revue, boite de céréales et autres, chaudron, tuyau, cintre de petit format, bouteille d'alcool, pot, verre, canette etc.

En raison de la difficulté des marchés pour le recyclage des matières plastiques suivantes, la MRC ainsi que la Municipalité vous encourage à en réduire la consommation et à favoriser la réutilisation avant de les déposer dans votre bac à matières recyclables : sacs de plastique, les contenants de produits d'entretien ménager, contenants de produits cosmétiques, contenants de médicaments, contenants de produits alimentaires, emballages ou couvercles de plastique numéro 1, 2, 3*, 4, 5 et 7.

Résidus domestiques dangereux (RDD)
Tous produits considérés comme Résidus Domestiques Dangereux doivent être apportés au site RDD municipal, ou à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge pendant les heures d'ouverture prévues.

Par exemple, les RDD sont : la peinture, le vernis, les solvants, les bouteilles en aérosols, les piles, les pesticides, huiles usées, extincteur chimique, bonbonne de propane, tube de néon, ou autres produits toxiques dangereux.

Les GROS rebuts
Les objets volumineux doivent être transportés à l'un des écocentres (Régie intermunicipale des déchets de la Rouge à Rivière-Rouge, à la Minerve ou à Mont-Tremblant). Ces services sont gratuits jusqu' à 26 visites par année pour les résidents de Labelle avec preuve de résidence. Les matériaux de construction doivent être amenés dans une remorque d'une dimension maximale de 8 pi X 4 pi X 2 pi de hauteur par visite à l'écocentre.

Par exemple, les gros rebuts sont : les matériaux de construction, rénovation, démolition, les roches, la terre, le sable, le béton, les carcasses de véhicules, les produits biomédicaux et toxiques, le fumier, les animaux morts, les pneus, les jouets, le matériel électrique et électronique, les meubles, les chauffe-eau, matelas, cuisinière, climatiseur, toile de piscine, balançoire etc.

Pour terminer, les bacs doivent être propres et les couvercles bien fermés pour éviter que les animaux, l'eau et la neige y pénètrent. La formation de glace dans les bacs peut les endommager ainsi que le camion lors de la cueillette. De plus, il est plus difficile pour le camion de transvider les déchets lorsque les couvercles sont ouverts.

Bonne années à tous!

NOUVELLE ACQUISITION

La Municipalité devait remplacer sa camionnette F-350 avec équipements de déneigement car celui-ci arrivait à sa fin de vie utile. Avec les nouvelles normes de la SAAQ, nous ne pouvions plus équiper ce type de véhicule pour nos besoins en matière de déneigement. La Municipalité a donc procédé à l'acquisition d'un tracteur de type agricole de marque JCB et trois pièces d'équipements soient: une souffleuse, une débrousailleuse et une gratte à neige. Cet achat nous permet d'avoir trois véhicules en un et pourra travailler douze mois par année. Le tracteur lui-même peut se déplacer à une vitesse maximale de 65 km/h et possède quatre roues directionnelles pour le rendre très agile dans nos rues.

Les travaux publics pourront dorénavant gratter la neige dans les rues, et en quelques minutes passer d'une charrue à une souffleuse à neige qui dégagera les rues. Ce souffleur peut remplir un camion benne en 1,5 minute environ. Sa capacité est de 1800 tonnes/heure. Le tracteur a une prise de force à l'avant et à l'arrière le rendant très versatile.

La débrousailleuse travaillera à émonder nos chemins pour les rendre plus sécuritaire pour les usagers. Avec une portée de 21 pieds, les opérations se feront plus rapidement et de façon efficace.

La gratte à neige a une largeur de 11 pieds avec deux oreilles hydrauliques de 5 pieds chacune pour une largeur de travail de 21 pieds totale. L'opérateur peut donc choisir la position idéale de la pelle selon la géométrie de la rue à nettoyer. Il peut donc passer en quelques secondes de 21 pieds à 11 pieds avec les oreilles vers l'avant pour pousser la neige dans un endroit spécifique.

Alors, si vous voyez un tracteur jaune passer dans les rues du village, dites-vous que c'est un des équipements des travaux publics travaillant pour votre sécurité. Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension!

Bonne année et bonne saison à tous.

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

CERCLE DE FERMIÈRES DE LABELLE

Le conseil d'administration du Cercle de Fermières convoque ses membres à la réunion mensuelle du 14 février 2018 prochain à 19h à la salle Wilfrid-Machabée.

Pour info : Francine Patry 819-686-2667

Bibliothèque Lancia-Monette
Nathalie Robson, directrice
819-681-3371, poste 5021
www.mabibliotheque.ca/labelle

Abonnement :
Résidents et contribuables : gratuit. Apportez une preuve de résidence ainsi qu'une preuve d'identité lors de votre inscription.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter le personnel au 819 681-3371, poste 5021 ou par courriel : biblio@municipalite.labelle.qc.ca

Heures d'ouverture :
Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 12 h 30 à 16 h 30
Jeudi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi : 10 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30
Samedi : 9 h à 12 h 30

Fraîchement arrivés sur nos tablettes

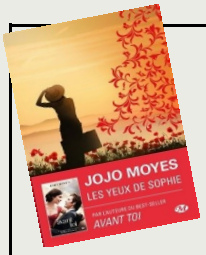

Auteur: Jojo Moyes
Titre: Les yeux de Sophie

Les personnages de ce roman se trouvent confrontés à des choix moraux épineux.

Auteur : Isabelle Huot
Titre: Les menus Kilo solution

Après l'immense succès des livres Kilo Cardio et Kilo Solution, Isabelle Huot propose 12 semaines de menus santé qui vous permettront de perdre du poids, tout en cultivant le plaisir de cuisiner et de découvrir de nouveaux aliments. Petits-déjeuners bien pensés, lunchs ultra variés, soupers originaux et collations soutenantes, savourez une foule de recettes délicieuses et simples à préparer. Vous verrez, il ne vous aura jamais été aussi agréable de bien manger et d'atteindre un poids santé!

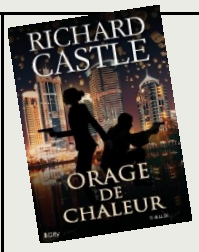

Auteur : Richard Castle
Titre : Orage de chaleur

Dans cette aventure, Nikki Heat est aidée par Derrick Storm à sauver sa mère, Cynthia, présumée morte et qui a vécu 17 ans dans la clandestinité. Cependant, un groupe d'hommes d'affaires chinois est prêt à tout pour les paralyser.

Auteur: Lisa Gardner
Titre : Lumière noire

Sept ans après avoir été kidnappée et séquestrée pendant 472 jours, Flora Dane s'intéresse grandement à des cas de filles disparues. Alors qu'elle recherche l'une d'elles à Boston, elle est à nouveau enlevée. D.D. Warren mène l'enquête.

COMMUNIQUÉ

La Chambre de Commerce de Labelle est fière d'annoncer l'adhésion de deux nouveaux membres.

Après une vingtaine d'années spécialisées dans la location de motoneige avec guide à Saint-Hippolyte, voilà que Denis St-Amand et sa conjointe Sylvie Plourde étendent l'offre à caractère touristique à Labelle.

Les opérations de Canadoo ont démarré le 23 décembre 2016 et M. St-Amand est heureux du succès actuel.
M. Denis St-Amand fait également partie du conseil d'administration.

Domaine Expédition à Labelle

Nous sommes situé dans la charmante ville de Labelle, à 15 minutes de Tremblant. Vous pourrez pratiquer vos activités en plein air avec un accès direct au sentier du parc linéaire le P'tit train du Nord, route verte 2.

Vélo, motoneige, randonnées pédestres dans un grand boisé naturel et soyez attentif, nous avons régulièrement la visite de nos petits amis les chevreuils!

N'hésitez pas à communiquer avec Lucie Bergeron, coordonnatrice au 819 717-3582

Courriel : info@cclabelle.com www.cclabelle.com

DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE ÉDITION

Info municipale

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

Date de tombée
16 février 2018

Date de parution
7 mars 2018

Le bac vert : plus utile que jamais!

Janvier 2018 – Soyons clairs! Les matières que nous déposons dans notre bac vert sont **toutes recyclées**, sans aucune exception à moins qu'elles soient des matières refusées dans le bac vert! Elles sont acheminées au centre de tri Tricentris, situé à Lachute, pour être triées puis envoyées vers différents recycleurs.

Notre centre de tri se classe parmi les élus mondiaux pour la qualité de son recyclage

En effet, l'organisme Tricentris est en très bonne position et a l'honneur de faire partie des élus mondiaux qui produisent une qualité de recyclage supérieure qui leur permet de toujours trouver preneurs pour leurs matières.

L'annonce évoquée par la Chine n'a aucun effet sur notre centre de tri

En février 2017, la Chine annonçait le « National Sword 2017 Program » c'est-à-dire l'imposition de critères de qualité très stricts pour l'importation des matières recyclables. Cette nouvelle touche 24 matières, dont le papier mélangé et le plastique. Cela semble avoir eu un impact important sur certains centres de tri québécois, **mais heureusement pas le nôtre!**

Après avoir présenté un plan à son conseil d'administration en octobre 2017, Tricentris n'a pas eu à entreposer inutilement ses matières en attendant de trouver un recycleur. Il a plutôt été proactif et a autorisé l'installation de six lecteurs optiques dans ses trois centres de tri (dont un sera installé dès janvier 2018) qui permettra un meilleur tri des matières.

Continuons nos efforts de tri à la maison, au travail et partout ailleurs, c'est important!

Comme citoyen responsable, il est important de continuer de déposer dans le bac vert SEULEMENT les matières qui sont ACCEPTÉES. Cette action toute simple aide notre centre de tri à fournir aux recycleurs des matières de qualité pour la valorisation.

Pour obtenir plus d'information sur la gestion des matières résiduelles ou la liste des matières acceptées dans le bac vert, visitez le traindeviedurable.com.

Photos : Gracieuseté de Tricentris Lachute

COMPTOIR D'ENTRAIDE

SUPER VENTE FAMILLIALE
DU COMPTOIR D'ENTRAIDE DE LABELLE
du 5 au 9 février 2018
Tous nos vêtements, souliers et sacs à main, livres et articles pour la maison sont à

50% de réduction ou vous remplissez un sac pour aussi peu que 5$

N'oubliez pas nous sommes ouvert le samedi 3 février de 10h à midi

127 rue du Collège
Labelle
819-686-1878
****

Notre campagne de paniers de Noël a été un succès encore cette année, et ce, grâce à nos nombreux donateurs. Nous remercions tous nos concitoyens, tous les commerçants et organismes de Labelle ainsi que leurs employés qui ont soutenu notre campagne.

Nous remercions également tous les bénévoles sans qui nous ne pourrions obtenir une telle réussite.

Nous vous souhaitons à tous nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

CRÉDITS PHOTOS: **ALLEN MCEACHERN** - *PHOTOGRAPHE COMMERCIAL*

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Heure	Activités	Organisme	Lieu
02	**11**	**10h à 13h**	Déjeuner du maire pour Centraide	Municipalité de Labelle	Centre communautaire de Labelle
02	**14**	**19h**	Réunion mensuelle	Cercle de Fermières	Salle Wilfrid-Machabée
02	**16**		Date de tombée—Info municipale	Municipalité de Labelle	
02	**19**	**20h**	Séance ordinaire du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
02	**24**	**À compter de 11h30**	Rond de glace	Club Quad Iroquois et partenaires	385, chemin Baudart, Labelle
03	**03**		Début des activités de la semaine de relâche	Municipalité de Labelle et partenaires	
03	**07**		Parution—Info municipale	Municipalité de Labelle	

ACTIVITÉ HORS DE L'ORDINAIRE SUR LES GLACES DU LAC LABELLE LE 24 FÉVRIER 2018

Deux résidents du lac Labelle, Richard Larocque et Philippe Paul, avec la participation du Club Quad Iroquois, organisent un événement unique sur la surface glacée du Lac Labelle, le samedi 24 février prochain. Un rond de glace, d'un rayon approximatif de 60 pieds sera découpé dans la glace et propulsé par un moteur à bateau pour créer l'effet de carrousel à la surface du lac gelé. Cette masse circulaire de plus de 45 tonnes de glace tournera au grand plaisir de tous!

L'invitation est lancée à la population de Labelle, à tous les motoneigistes, quadistes, pilotes de brousse ainsi qu'à tous les curieux. Des hot dog, soupe, café et tire sur neige seront vendus sur place. Une belle activité familiale! Venez nous voir en grand nombre, à compter de 11h30, au 385 chemin Baudart, lac Labelle. Une activité unique au Québec à ne pas manquer.

Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
Tél.: **819 681-3371** • Téléc.: **819 686-3820**
www.municipalite.labelle.qc.ca
Pour publication: info@municipalite.labelle.qc.ca

INFO MUNICIPALE: COPYRIGHT 2016, MUNICIPALITÉ DE LABELLE. TOUS DROITS RÉSERVÉS.